Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CRÉATION D'UN " GROUPE D'INTÉRÊT JEUNESSE "

Les projets des jeunes trouvent un soutien auprès du DFJ

Les associations ou groupes de jeunes vaudois peuvent désormais bénéficier d'un soutien organisé afin de mener à bien leurs initiatives dans les domaines les plus variés. Donnant suite à une motion du député Gottraux, le Conseil d'Etat a accepté la proposition du Département de la formation et de la jeunesse de créer un " Groupe d'intérêt jeunesse " pour réaliser ce projet avec l'appui du Service de protection de la jeunesse (SPJ).

Faisant suite à la décision prise par le Grand Conseil en décembre 1999, un " Groupe d'intérêt jeunesse " a été chargé d'élaborer un programme d'aide financière et de conseil pour faciliter la concrétisation de certaines initiatives de jeunes dans des domaines d'activités variés.

Cette aide n'excédera pas le 60% du budget de chaque projet retenu. Pour ce faire, le " Groupe d'intérêt jeunesse " dispose du montant de Fr. 200'000.- pour les années 2000-2001. Les services offerts ne se résument toutefois pas à la remise d'une somme d'argent, mais un soutien technique est également proposé. Les jeunes le souhaitant pourront même être accompagnés par un promoteur "projets jeunesse" de l'élaboration à la mise en ?uvre. Ce promoteur se tient également à disposition des communes qui souhaiteraient renforcer leur politique de la jeunesse.

Soutenu par le SPJ avec lequel il a contracté une convention de collaboration, le " Groupe d'intérêt jeunesse " réunit ACTION BENEVOLE, le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ), le Groupe de liaison des activités de jeunesse (GLAJ-Vaud) et pro juventute Vaud. Il prévoit également de lancer des campagnes d'information et de formation pour stimuler la participation et l'engagement associatif des jeunes. Un des premiers objectifs est de mieux faire connaître le "congé-jeunesse" et de faciliter son

octroi. Le " congé-jeunesse " (5 jours annuels selon l'art. 329e CO) est accordé aux jeunes qui exercent des activités bénévoles.

Avec la concrétisation de ce projet, l'objectif des pouvoirs publics et des associations concernées est clairement de fournir une aide à la formation et à l'intégration sociale de la jeunesse. L'instrument de cette volonté est de parier sur l'intérêt qui est porté par les jeunes au développement de projets collectifs. Ce type d'expériences veut stimuler l'ouverture et la confrontation aux autres, la capacité d'adaptation, la prise d'initiative, ainsi que la solidarité et la confiance en soi.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 30 août 2000

Jean Vallet, chef du Service de protection de la jeunesse, 021 / 316 53 00 Marie-Chantal Collaud, Groupe d'intérêt jeunesse, ACTION BENEVOLE, 021/ 646 21 96